



NOM et prénom : WILLEMS Joëlle

AGREMENT en matière :

- Civile et commerciale : mai 2016 HEC Liège

Date de prestation de serment : 15/09/1987

Lieu d'exercice de la médiation : rue des Augustins, 32, 4000 LIEGE ou tout autre lieu à convenir

Contact par :

- Téléphone : 04/252 21 33
- E-mail : joelle.willems@henry-mersch.be

Site internet : www.henry-mersch.be

Honoraires : à convenir au début du processus

Informations complémentaires diverses :

Un procès classique se révèle souvent être un débat centré sur des questions juridiques et techniques présentées par des avocats dans l'optique de faire adopter la position défendue par leurs clients. Ce processus donne donc essentiellement la parole aux avocats et juges, beaucoup moins aux personnes au centre du conflit qui pourtant sont les plus concernées par la décision qui sera rendue par le juge. L'intérêt de la médiation est précisément de laisser aux parties la possibilité de s'exprimer, et, d'ainsi non seulement exposer chacune leur point de vue avec leurs ressentis mais également d'entendre celui de l'autre. Cela permet aux parties de donner un nouvel éclairage sur les éléments à l'origine du différend, de mieux le comprendre et dès lors d'éventuellement dégager (et choisir) elles-mêmes des voies originales « sur mesure » pour l'appivoiser, et mieux, le résoudre pour l'avenir.

Le médiateur accompagne les parties dans ce cheminement volontaire dont elles restent le maître.